

ARRÊTÉ N° 139/2018

Portant mise à jour de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'Animateur territorial
à compter du 22 Décembre 2018

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs
- Vu l'arrêté n° 126 du 23 décembre 2015 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Animateur territorial,
- Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion du Tarn des lauréats non encore nommés.
- Considérant que les lauréats inscrits sur la liste d'aptitude et ayant été nommés dans le grade peuvent être radiés,
- Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial,

Arrête

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial est mise à jour au 22 décembre 2018 par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Les collectivités qui souhaitent recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude.

Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Article 3 : Madame la Directrice Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn, aux Collectivités, aux Centres de Gestion conventionnés et affichée au Centre de Gestion du Tarn.

Fait à Albi, le 14/12/2018

P/ Le Président,
Le Vice-Président,

Jean Pierre VERDIER



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication dans la Bourse de l'Emploi.

Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51
cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr

LISTE D'APTITUDE
D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Mise à jour au 22 Décembre 2018
(extrait de l'arrêté n° 139 du 14/12/2018)

NOM	ADRESSE
CHAUZY Benoit	42 rue Portal 81600 GAILLAC
DAVID Nathalie née ALVAREZ	600 route de Cornebarrien 1 villas de Panarjol 31840 AUSSONNE
DELOBES Anne-Sophie	Rue du Sacré Coeur Lieu-dit Le Village 31440 CHAUM
DRIDI Mounia	40 Bis rue du Printemps 81600 GAILLAC
DUARTE Marjorie	19 rue Denis Papin 31500 TOULOUSE
GOZE Guillaume née GOZE	83 Route de la Carlaté 81580 SOUAL
JAULENT Vanessa	1 Grand rue du 8 Mai 1945 Appt n°2 82230 MONCLAR DE QUERCY
LURRIN Catherine	
PIC Emma née PIC	28 rue des Martyrs de la Libération 31400 TOULOUSE
RABBE Joris	1 Rue des Jardins 81600 BRENS
SAVY Nicolas	21 rue du Claux 12510 DRUELLE
SORBARA Sabine née HUREL	20 rue des Tournesols 31170 TOURNEFEUILLE